



Travaux logements

Par Eliditemoi

Bonsoir,

Je suis locataire dans une maison.

Depuis début novembre des travaux d'isolation sont menés par des ouvriers venant de façon assez aléatoires, parfois pendant une semaine nous ne les voyons pas, ils viennent les week-ends.

Pour éviter que mes 3 chats fassent des traces sur le rebord de la fenêtre je les fais entrer et sortir par la porte, je n'ai de toutes façons plus le choix car des baches ont été scotchées sur toutes les fenêtres depuis plus d'un mois maintenant.

Mon propriétaire m'a expliqué qu'à cause du froid la peinture n'avait pas tenu, obligeant les ouvriers à remettre de l'enduit sur toutes les façades.

Aujourd'hui il me demande de garder mes chats d'extérieur "confinés", car c'est à cause d'eux qu'ils ont dû recommencer comme il a l'air de l'insinuer dans son mail.

A-t-il le droit de me demander cela ?

Sachant que je ne me suis pas plaint de l'état dans lequel le tour de la maison est laissé (échafaudage, enduit, tas de ciment, baches glissantes à cause de la pluie), de l'absence de volet sur les fenêtres et du confinement que nous subissons n'ayant plus de lumière du jour ? Tout cela depuis 1 mois et demi.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si les travaux durent plus de 21 jours, vous pouvez demander une baisse du loyer.

Mais sans doute pas si le délai est dû aux dégradations de vos chats (mais ça reste à prouver...)

Lire ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699[/url]

Par Eliditemoi

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je vais appeler pour plus d'informations.

Très bonne journée à vous !!

Par yapasdequoi

Appeler est insuffisant si vous voulez être pris au sérieux. Il est conseillé d'envoyer un courrier RAR.

Mais c'est vous qui voyez.